

REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT
 DE MEURTHE-ET-MOSELLE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE
 HOUDREVILLE**

COMMUNE DE HOUDREVILLE
 54330

SEANCE DU 11/09/2014

Nombre de Membres :

En exercice 11

Présents : 09

Votants : 11

Date convocation

02/09/2014

Date d'affichage

12/09/2014

L'an deux mil quatorze le onze septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARCHAL, Maire.

Présents : Jacques MARCHAL – Maud ALEXANDRE – Eric CABLE – Laurent CORBIER - Régis GAUDARE – Patrice GIFFARD Nathalie OBERHOLTZ – Bernard PEIGNIER – Patricia SERRAR

Absents excusés : Anne BOYE-TUIZAT donne pouvoir à Patrice GIFFARD – Claude CRILLON donne pouvoir à Jacques MARCHAL

Secrétaire de séance : Nathalie OBERHOLTZ

2014-0026) 5 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.3 Désignation des représentants

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Suite à la délibération du 10 avril 2014 n° 0011, concernant l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, **celle-ci annule et remplace**

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le maire, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil.

Président de la commission d'appel offres : le Maire

Les DELEGUES TITULAIRES SONT :

Bernard PEIGNIER

Patrice GIFFARD

Patricia SERRAR

Les DELEGUES SUPPLEANTS SONT :

Laurent CORBIER

Eric CABLE

Régis GAUDARE

2014-0027) 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

3.3 location

ACHAT D'UN BATIMENT AGRICOLE DE MME CAILLET

Suite à la délibération du 23/11/2013 concernant l'achat du bâtiment agricole de Mme CAILLET
Suite à l'offre d'achat faite le 17/06/2014, restée sans réponse
Suite au courrier reçu récemment d'un notaire concernant la vente du bâtiment à une tierce personne
Il y a lieu de classer cette affaire

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Décide de classer cette affaire

2014-0028) 7 FINANCES LOCALES
7.10 Divers
REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE A UN CONSEILLER

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil, qu'il y a lieu de rembourser Mr Laurent CORBIER qui a acheté le 20 mai dernier, du matériel pour le fleurissement de la commune, pour d'un montant de 59.88€

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Décide de rembourser Laurent CORBIER d'un montant de 59.88€

2014-0029) 4 FONCTION PUBLIQUE
4.1.1 Délibérations et convention
FERMETURE AU 31/12/2014 ET OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE AU 01/01/2015

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil, qu'actuellement un poste d'adjoint technique d'une durée de 17h30/ semaine est ouvert, que celui-ci prend fin au 31/12/2014, que cette durée ne suffit plus pour assumer a bien toutes les charges de travail,

Il propose de fermer le poste, et de ne pas renouveler le contrat qui arrive à terme au 31/12/2014

Et d'ouvrir un poste à 35h, à compter du 1^{er} janvier 2015, au grade d'adjoint technique de 2eme classe

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Accepte de fermer le poste à 17h30, et de ne pas renouveler le contrat qui arrive à terme au 31/12/2014
- Accepte d'ouvrir un poste à 35h, à compter du 1^{er} janvier 2015, au grade d'adjoint technique de 2eme classe
- Donne tout pouvoir au maire pour effectuer les démarches nécessaires

2014-0030) 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES
8.4 Aménagement du territoire
CREATION D'UN TERRAIN DE BOULES

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil,

Après plusieurs demandes d'un certain nombre d'habitants de la commune, pour un terrain de pétanque

Le maire propose la création d'un nouveau terrain de pétanque,
Celui-ci se situera au niveau du terrain de jeux, juste avant les conteneurs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Décide de créer un nouveau le terrain de pétanque
- Donne tout pouvoir au maire pour effectuer les démarches nécessaires

2014-0031) 7 FINANCES LOCALES

7.1 Décision modificative

BUDGET COMMUNAL N°1

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil,
Que suite à une erreur d'imputation comptable lors du vote du budget, il y a lieu de faire une modification comme suit :

- 3000€ au compte 022 dépenses imprévues
- 3000 € au compte 777 chapitre globalisé 042
- + 1000€ au compte 2802 chapitre globalisé 040
- + 2000€ au compte 28031 chapitre globalisé 040

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Accepte la modification ci-dessus
- Donne tout pouvoir au maire pour effectuer les démarches nécessaires

2014-0032) 4 FONCTION PUBLIQUE

4.2.1 Délibérations et conventions

OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ANIMATION NON PERMANENT

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil,
Que suite à la délibération en date du 28 mai 2014, concernant le maintien du transport méridien,

Qu'un accompagnateur doit être présent dans le bus pour les enfants

Propose de créer un emploi non permanent d'adjoint animation pour la période scolaire d'une durée de 40 minutes /jour les lundi, mardi, jeudi et vendredi à compter du 15/9//2014 jusqu'au 3 juillet 2015 inclus

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Accepte la création d'un emploi non permanent d'adjoint animation 2^e classe échelon 1 IB 330 IM316 d'une durée de 40 minutes/jour les lundi, mardi, jeudi et vendredi, pendant les périodes scolaires à compter du 15/9 /2014 jusqu'au 3 juillet 2015 inclus

- Donne tout pouvoir au maire pour effectuer les démarches nécessaires

2014-0033) 5 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
5.5 délégation de signature
PROCURATION POUR LA VENTE DU TERRAIN STOEBNER

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil,
Que suite achat du Terrain de la Famille STOEBNER, il y a lieu de donner à Maitre CORSO, notaire assistance ou tout collaborateur de l'Etude de Maitre Becker, donne procuration pour signer l'acte de vente

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Accepte de donner procuration pour signer l'acte à Maitre CORSO, ou tout collaborateur de l'Etude BECKER
- Donne tout pouvoir au maire pour effectuer les démarches nécessaires

La question n° 2 a été retirée de l'ordre du jour,

Le Maire,
Jacques MARCHAL

réunion du Conseil Municipal qui aura lieu jeudi 11 septembre 2014 mai à 20 h00

ORDRE DU JOUR :

1. Election des membres de la commission appel d'offres
2. Retrait de la commune de Roville devant Bayon de la communauté de communes du pays du saintois
3. Suite du dossier Achat d'un bâtiment agricole
4. Remboursement d'une facture réglée par un conseiller
5. Fermeture du poste d'adjoint technique à 17h30 et création à 35h au 1/01/2015
6. Création d'un terrain de boules
7. DM – budget communal 2014
8. Ouverture d'un poste accompagnateur transport méridien
9. Procuration à Maitre CORSO pour la vente STOEBNER
10. Questions diverses